



# Attestation de Qualification

## PETERCEM

*dont le siège social est situé : 14 Zone d'activité des 4 Vies  
38290 FRONTONAS  
qui est enregistrée sous le n° de Siren : 518 182 639*

présente l'état de qualification suivant pour réaliser pour le compte de  
Electricité de France – DIPNN / DPNT  
des prestations dans les systèmes de qualification ci-dessous :

Electricité & Contrôle-Commande  
Etudes et Fabrication et Pièces de rechange, Qualifié jusqu'au 22/06/2022

*Cette qualification est valable pour tous les établissements et les sous-  
domaines d'activités définis en annexe. Les conditions de cette qualification  
sont précisées dans le document joint à la présente attestation*

*Délivrée le 26/06/2017 à Montévrain  
Par Hubert CATALETTE*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'po Sueduic', is written over the printed name 'Hubert CATALETTE'.

*Directeur de l'Unité Technique Opérationnelle*

## Conditions de la qualification

La qualification peut être retirée, à tout moment, dans les cas suivants :

- ↳ les critères d'aptitude ne sont plus respectés,
- ↳ le retour d'expérience suite à l'exécution d'un marché n'est pas jugé satisfaisant.

Elle est réexaminée chaque année en fonction des résultats de l'évaluation annuelle des prestations.

L'entreprise qualifiée doit communiquer, dans les plus brefs délais, à son instance de qualification, toute modification relative à son identification, son actionnariat, son organisation et ses activités.

Elle doit faire parvenir annuellement, à son instance de qualification :

- une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation du pays concerné,
- une attestation sur l'honneur certifiant pour les cinq dernières années, l'absence de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, communément appelé "extrait K bis", datant de moins de trois mois à la date d'envoi,
- une attestation annuelle de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) concernant le dernier exercice clos, pour le siège social et chaque établissement couvert par la qualification, \*
- une attestation annuelle du Centre des Impôts/Taxes (document N° 3666 volets 1,2 et 3) concernant le dernier exercice clos, \*
- une attestation d'assurance en responsabilité civile encourue en cas de dommage corporel ou matériel causé à un tiers, précisant le montant couvert, pour l'exercice en cours,
- l'organigramme financier en vigueur,
- le bilan social sur la dernière année s'il existe,
- les rapports d'activité ou de gestion du dernier exercice clos,
- les rapports de commissaires aux comptes (si exigés par la loi) du dernier exercice clos,
- les procès verbaux d'assemblées générales des actionnaires du dernier exercice clos,
- les liasses fiscales complètes (bilan, compte de résultat et quinze annexes) du dernier exercice clos.

\* Les attestations de l'URSSAF et du Centre des Impôts et Taxes peuvent être remplacées par un unique document, intitulé "Etat annuel des certificats (fiscaux et sociaux) reçus", délivré par le Trésorier Payeur Général (document DC 7 CERFA N° 30-3691)



Annexe délivrée le 26/06/2017  
**Attestation de Qualification**  
**PETERCEM**

N° SIREN 518 182 639

Système de qualification	Nature d'activité	Domaine d'activité	Sous-domaine d'activité	Référentiel qualité concerné	Réserves	Etat	Date de validité	Etablissements concernés (N°SIRET)
Electricité & Contrôle-Commande	Etudes et Fabrication et Pièces de rechange	Contrôle-Commande	Instrumentation Réf.1	CCTG 05/1168 SGAQ 2013-03 Domaine AIP ISO 9001 (version 2008)	non	Q	22/06/2022	518182639000030

Référence	Commentaire
Réf.1	Concerne les capteurs « fin de course K1, K2, K3, et ATEX K3 » et les capteurs « Microcontact K3 »

